



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

préparateurs en pharmacie

Question écrite n° 115474

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les réponses qu'il entend apporter à propos de la création d'un diplôme d'État reconnaissant trois années d'études pour la formation de préparateur en pharmacie. Actuellement, la formation de préparateur en pharmacie est de 800 heures sur deux années. Mais le référentiel de formation du préparateur en pharmacie est reconnu obsolète par tous les acteurs en lien avec le sujet. Ainsi, une revalorisation du niveau d'étude du préparateur en pharmacie semble nécessaire afin d'accompagner le pharmacien dans l'évolution de ses missions, notamment dans le cadre de la loi HPST. À l'heure où l'emploi des jeunes est une priorité et que l'État cherche à développer l'alternance sous statut de salarié en entreprise, il serait pertinent qu'un dispositif d'alternance sur 3 ans puisse voir le jour permettant de concilier à la fois un volume de formation satisfaisant dans un organisme de formation tout en restant, par contrat de travail, lié à l'entreprise officinale. Compte tenu de ces éléments, elle l'interroge sur les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour reconnaître un niveau bac + 3 à la formation de préparateur en pharmacie.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115474

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8022

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)